

Portant reclassement et nomination de
Monsieur MAHOUNGOU Michel Joseph, Pro-
fesseur de CEG de 4° échelon des ca-
dres des Services Sociaux (Enseigne-
ment).-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVER-
NEMENT,

(/ISAS :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.1980 portant amendement
de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut
général des fonctionnaires de la République Populaire du
Congo ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règle-
ment sur la solde des fonctionnaires des cadres ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.1962 fixant le
régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la
hiérarchisation des diverses catégories des cadres des fonc-
tionnaires ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les
catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n°
15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à
la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres
de l'Etat ;
(/u le décret n° 64/165 du 22.5.1964 fixant le statut
commun des cadres de l'Enseignement ;
(/u le décret n° 67/50/FP/BE du 24.2.1967 règlemen-
tant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes
réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, recons-
titutions de carrière et reclassements, notamment en son ar-
ticle 1er paragraphe 2 ;
(/u le décret n° 67/304 du 30.9.1967 modifiant le
tableau hiérarchique des cadres A de l'Enseignement Secondaire
abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20
et 21 du décret 64/165 du 22.5.1964 fixant le statut commun
des cadres de l'Enseignement ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret 79/154 du 4.4.1979 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/630 du 27.12.1980 portant déblocage
des avancements des agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomina-
tion des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.01.1981 au décret
80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil
des Ministres ;
(/u le décret n° 81/017 du 26.01.1981 relatif aux
intérim des Membres du Gouvernement ;
(/u l'arrêté n° 10448/MEN/DGAS/DPAA/SP du 8.11.1982
portant promotion des Professeurs de CEG des cadres de la
catégorie A hiérarchie II des Services Sociaux (Enseignement)
de la République Populaire du Congo, au titre de l'année 1981 ;

D.B.

D.C.F.

(/u les résultats des Concours d'entrée à l'INSSD, session de Mars 1980;
 (/u la lettre n°1582/MEN/DGAS/DPAA/SP du 16.II.1982 du Directeur du Personnel et des Affaires Administratives transmettant le dossier de l'intéressé;
 (/u la demande de l'intéressé en date du 18.II.1982;

D E C R E T :

ARTICLE 1ER:- Monsieur MAHOUNGOU Michel Joseph, Professeur de CEG de 4° échelon, indice 940 des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services Sociaux (Enseignement), titulaire du Certificat d'Aptitude Professionnelle à l'Enseignement dans les Lycées (CAPEL), 1ère session de 1982, délivré par l'Université Marien NGOUABI de Brazzaville, est reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé Professeur Certifié de Lycée de 3° échelon, indice 1010. Acc = Néant.

ARTICLE 2:- Le présent Décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 5.IO.82, date effective de reprise de service de l'intéressé à la rentrée scolaire 1982 - 1983, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 22 Septembre 1983

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Education
Nationale,

Colonel Louis SYLVAIN GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Antoine NDINGA OBA.-

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MINIONA.-

Itihi Cassétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS:

JORPC.....	1	SGCM/BC.....	2
DGTFP/DFP.....	2		
DGB.....	2		
DCF.....	2		
MEN.....	2		
DPAA.....	2		
DOSSIER.....	3		
INTERESSE.....	2		